



Présentation et analyse du « Rapport 2019 pour le Luxembourg » de la Commission européenne dans le cadre du semestre européen 2019

Réunion du dialogue social national
Chambre de commerce, 3 avril 2019





1. Présentation et analyse du « Rapport 2019 pour le Luxembourg » de la Commission européenne dans le cadre du semestre européen 2019
2. Prochaines étapes



- La Commission européenne a publié en février 2019 les rapports par pays (documents analytiques).
- Après la publication de l'Examen annuel de la croissance en novembre 2018, fixant les priorités au niveau européen, les rapports par pays mettent l'accent sur la dimension nationale.
- Les rapports par pays servent de base au dialogue au niveau communautaire entre la Commission européenne et les États membres, et au niveau national entre le gouvernement et les parties prenantes impliquées dans le semestre européen.



- Alors que le Luxembourg continuera son expansion économique, les perspectives sont désormais assombries par une **détérioration de l'environnement extérieur**.

- Selon la Commission européenne, la **performance économique** est projetée de se situer au-dessus de la moyenne zone euro et l'évolution de **l'emploi** est relativement **favorable** :
 - Croissance du PIB: +1,5% (2017) ; +3,0% (2018) ; +2,5% (2019) ; +2,6% (2020)
 - Croissance de l'emploi: +3,4% (2017) ; +3,7% (2018)
 - Taux de chômage: 5,6% (2017) ; 5,3% (2018) ; 5,2% (2019) ; 5,2% (2020)

- La Commission européenne considère que les **finances publiques** restent **saines** :
 - Solde public: +1,4% (2017) ; +1,3% (2018) ; +1,2% (2019) ; +0,9% (2020)
 - Solde structurel: +1,6% (2017) ; +1,3% (2018) ; +1,1% (2019) ; +0,8% (2020)
 - Dette publique (brute): 23,0% (2017) ; 21,4% (2018) ; 20,8% (2019) ; 20,6% (2020)

- Les chiffres du **Projet de Budget Pluriannuel** déposé en mars à la Chambre des députés:
 - Solde public: +2,6% (2018) ; +1,0% (2019) ; +1,4% (2020); +1,5% (2021); +2,0% (2022)
 - Solde structurel: +2,6% (2018) ; +0,9% (2019) ; +0,8% (2020); +1,1% (2021); +1,8% (2022)
 - Dette publique (brute): 21,4% (2018) ; 20,2% (2019) ; 19,9% (2020); 19,3% (2021); 18,4% (2022)

Le gouvernement continue donc à respecter pleinement ses objectifs fixés dans le programme gouvernemental (dette inférieure à 30% du PIB & respect OMT).



- **Secteur financier:** Le secteur financier affiche une évolution saine et demeure le principal moteur économique du pays, profondément intégré dans la chaîne de valeur financière mondiale et affichant des ratios de fonds propres solides. Une série de mesures macro-prudentielles ont été poursuivies pour renforcer encore davantage la résilience du secteur.

- **Fiscalité:** Bien que certains facteurs puissent indiquer que les règles fiscales sont utilisées par les entreprises qui pratiquent la planification fiscale agressive, la Commission reconnaît que le Luxembourg a pris des mesures pour modifier son système fiscal et s'est engagé dans la réforme de la fiscalité internationale.
 - ➔ Le gouvernement continue à s'engager pour une fiscalité transparente visant à assurer la pleine conformité du cadre fiscal luxembourgeois avec les normes internationales.



- **Dépenses liées au vieillissement**: Tandis que les risques pour la viabilité budgétaire restent faibles à court et à moyen terme, les indicateurs de risque liés à la viabilité à long terme des finances publiques demeurent élevés. Le solde opérationnel du système de pension devrait devenir négatif d'ici la fin des années 2020, le déficit se creusant de façon constante sur le moyen à long terme. Les excédents passés et actuels du régime ont été préservés. Les réserves cumulées devraient prolonger la viabilité d'environ vingt années supplémentaires.
- **Logement**: Les prix de l'immobilier ont continué à augmenter, pouvant fragiliser la compétitivité et l'inclusion sociale. Les pressions proviennent à la fois de l'offre (p.ex. disponibilité de terrains, manque d'incitations pour vendre, offre insuffisante de logements sociaux, etc.) et de la demande (p.ex. croissance de la population, politiques fiscales favorisant la propriété, etc.).



- **Diversification**: Des initiatives ont été prises pour déployer la stratégie de diversification et stimuler les investissements dans les secteurs prioritaires. Selon la Commission européenne, le pays affiche des résultats notables pour les secteurs «TIC» & «Espace», mais des difficultés rencontrées pour recruter des profils hautement qualifiés pourraient compromettre le succès de la stratégie.
- **Productivité**: Le niveau de productivité reste élevé au Luxembourg, mais sa croissance demeure faible. Selon la Commission une approche exhaustive s'avère nécessaire, dont: une meilleure intégration numérique au niveau des PME, un accroissement des investissements privés en R&D et innovation, un assouplissement des restrictions imposées dans le secteur des services aux entreprises, etc.



- **Marché du travail**: Le marché du travail affiche une bonne performance globale, mais certains groupes de personnes sont confrontés à des difficultés (p.ex. taux d'emploi des travailleurs âgés inférieur à la moyenne UE).
- **Education & compétences**: Le pays affiche une part très élevée de diplômés de l'enseignement supérieur. Mais l'efficacité dans la fourniture des compétences de base est inférieure à la moyenne UE. L'influence de la situation socio-économique des élèves sur leurs résultats est l'une des plus marquées dans l'UE et l'orientation scolaire demeure particulièrement rigide. L'adaptation de l'enseignement et de la formation professionnels aux besoins du marché du travail reste un défi.
- **Pauvreté & exclusion sociale**: En dépit de quelques tendances négatives, le Luxembourg continue à enregistrer de bons résultats en matière de politiques sociales. Les personnes issues de l'immigration ont généralement moins de perspectives sur le marché du travail et sur le plan social. Les transferts sociaux continuent de jouer un rôle essentiel pour réduire les risques sociaux.



- **Climat & Energie**: Des politiques ambitieuses en matière de climat et d'énergie peuvent ouvrir au Luxembourg des perspectives de croissance et d'emploi. Les mesures additionnelles prévues dans l'accord de coalition 2018-2023 pourraient permettre au Luxembourg de réaliser les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation qui lui sont assignés pour 2020 et 2030.
- **Mobilité**: La localisation du Luxembourg au cœur de l'une des régions de l'UE les plus dynamiques d'un point de vue économique est à l'origine de problèmes de mobilité. Les embouteillages, les trajets de longue durée et la pollution touchent de nombreuses personnes. L'accroissement projeté de la population et des travailleurs frontaliers pour les décennies à venir nécessiteront des investissements considérables dans les infrastructures.



- Le Luxembourg a reçu **deux recommandations** en 2018 par le Conseil :
 1. Augmenter le **taux d'emploi des personnes âgées** en renforçant leurs possibilités d'emploi et leur employabilité tout en limitant davantage les départs à la retraite anticipée, en vue d'améliorer également la **viabilité à long terme du système de pension** ;
 2. Réduire encore les **restrictions réglementaires dans le secteur des services aux entreprises**.

- La Commission européenne constate que, **de manière générale**, le Luxembourg a accompli des « **Progrès limités** » pour la mise en œuvre de ses deux recommandations pour 2018-2019.

- Le **PNR 2019** détaillera les réponses qui ont été apportées et/ou qui sont prévues par le gouvernement pour y répondre (fin avril).



- Selon la Commission européenne, le Luxembourg a réalisé des «**progrès limités**» dans la mise en œuvre de la recommandation n°1 pour le **taux d'emploi des personnes âgées**, pour les **départs à la retraite anticipée** et pour la **viabilité à long terme des systèmes de pensions**.

Mesures prises par le gouvernement (exemples)

- Réforme du système de **reclassement professionnel** (2016) ;
- Loi sur la lutte contre le **chômage de longue durée** (2017) ;
- Réforme des régimes de **préretraite** (2017) ;
- Projet pilote ***Luxembourg Digital skills bridge*** (2018) ;
- Réforme de l'**assurance pension** (2012), **vérification tous les 5 ans** de la concordance entre hypothèses à la base de la réforme et trajectoire financière actualisée du régime et mise en place d'un « **Groupe des pensions** » (2016) ;
- Réforme de l'**assurance dépendance** (2017) ;
- Etc.



- Selon la Commission européenne, le Luxembourg a réalisé des « **progrès limités** » dans la mise en œuvre de la recommandation n°2 pour les **restrictions réglementaires dans le secteur des services aux entreprises**. Ces restrictions continuent de dépasser la moyenne de l'UE pour la plupart des professions réglementées.

Mesures prises par le gouvernement (exemples)

- Réforme du **droit d'établissement** ;
- Travaux préparatoires en vue d'un Projet de loi pour la transposition de la directive 2018/958 relative à un **contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions** ;
- Réforme du **régime des heures d'ouverture** ;
- Suivi des travaux en matière de **restrictions territoriales de l'offre** (Benelux et UE) ;
- Etc.

1.3 Obstacles à l'investissement



- La Commission européenne a demandé aux Etats membres de se focaliser davantage sur l'**investissement**. Un nouveau chapitre du PNR devra ainsi y être spécifiquement dédié à partir de 2019.
- Le Luxembourg affiche un **investissement public** relativement **élevé** dans une comparaison UE, mais un **investissement privé parmi les plus faibles** (% du PIB).
- La Commission européenne a identifié les **principaux obstacles à l'investissement** suivants à l'égard du Luxembourg, selon une perspective macro-économique:
 - Disponibilité de **logements & Infrastructures** ;
 - **Investissements privés et innovation** dans le secteur des entreprises ;
 - **Coopération université, recherche et entreprises** ;
 - **Pénurie de main-d'œuvre qualifiée** ;
 - **Intégration numérique** plus large de l'économie.



Mesures prises ou envisagées par le gouvernement (exemples)

- Disponibilité de logements: Refonte de la loi concernant l'aide au logement et du système des subsides à la création de logements ; Dynamisation de la création de logements sociaux et de logements à coût modéré ; Mobilisation de terrains à bâtir ; Emploi renforcé des moyens en place pour augmenter l'offre (plans d'occupation des sols, aménagement communal, protection de la nature) ; Nouveau pacte logement 2.0 ; etc.
- Infrastructures: Accord sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat.
- Investissements privés dans le secteur des entreprises: Introduction de la S.à.r.l.s (2016) ; Loi "Omnibus" (2017) ; Loi relative à la promotion de la RDI (2017) ; Loi relative à un régime d'aides en faveur des PME (2018) ; Analyse de l'introduction de mesures fiscales pour favoriser les investissements des personnes physiques dans les entreprises innovantes ; Lancement d'un fonds d'investissement « *Luxembourg Space Fund* » ; Mise en place de nouveaux instruments de garanties indirectes par la SNCI ; etc.
- Coopération université, recherche et entreprises: Programmes de financement ; Renforcement des « *matching funds* » ; etc.
- Main d'œuvre qualifiée: Stratégie des compétences ; Politique de *Digital skills* ; etc.
- Intégration numérique: Ministère de la Digitalisation ; Procédures administratives numériques soumises au Guichet.lu (croissance de +500% en 4 ans) ; Mise en place d'un centre de compétence HPC ; Mise en place d'un *Digital Innovation Hub* ; Initiative *Fit4Digital* ; Plateforme *Letzshop* ; etc.



- Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, le Luxembourg a dû fixer en 2010 ses **objectifs nationaux** pour une croissance intelligente, durable et inclusive.
- Selon la Commission européenne, pour le Luxembourg :
 - Le **taux d'emploi** (72,2%) a augmenté et se trouve proche de la moyenne UE, mais reste inférieur à l'objectif national (73%).
 - L'intensité de **R&D** (1,26%) stagne, et reste inférieure à la moyenne UE (2%) et à l'objectif national (2,3-2,6%).
 - Selon les dernières projections des **émissions de gaz à effet de serre** avec mesures existantes, le Luxembourg devrait atteindre une réduction de -17% en 2020. L'objectif national (-20%) ne serait donc pas atteint.
 - Pour la **part des énergies renouvelables**, en 2017 et 2018, le Luxembourg a introduit des mesures supplémentaires, y compris des mécanismes de coopération avec d'autres Etats membres, en vue d'atteindre son objectif national (11%).
 - Le Luxembourg (4,04 Mtep) est sur la bonne voie pour atteindre son objectif national en matière d'**efficacité énergétique** (consommation <4,20 Mtep).



- Le **taux de décrochage scolaire** (7,3%) est sensiblement inférieur à la moyenne UE (10,6%) et respecte l'objectif national (<10%).
- En matière de **taux de diplômés de l'enseignement supérieur** (54,7%), le pays détient un des taux les plus élevés de l'UE (40,5%). L'indicateur se trouve sur une tendance croissante, mais le pays reste éloigné de son objectif national très ambitieux (66%).
- Le **risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** (21,5%) reste inférieur à la moyenne UE (22,5%), mais présente des évolutions défavorables. Le Luxembourg risque de ne pas atteindre son objectif national (126.000 personnes touchées en 2017, alors que l'objectif national correspond à environ la moitié de ce chiffre).



Égalité des chances et accès au marché du travail	Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation (% de la population âgée de 18 à 24 ans)	Bien, mais à surveiller
	Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes	Mieux que la moyenne
	Rapport interquintile de revenu (S80/S20)	Correspondant à la moyenne
	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en %)	À surveiller
	Jeunes NEET (% de la population totale âgée de 15 à 24 ans)	Bien, mais à surveiller
Marchés du travail dynamiques et conditions de travail équitables	Taux d'emploi (% de la population âgée de 20 à 64 ans)	Correspondant à la moyenne
	Taux de chômage (% de la population âgée de 15 à 74 ans)	Mieux que la moyenne
	Chômage de longue durée (% de la population âgée de 15 à 74 ans)	Correspondant à la moyenne
	Croissance du RDBM par habitant	Correspondant à la moyenne
	Rémunération nette d'un travailleur célibataire à plein temps percevant le salaire moyen	Meilleurs éléments
Protection et inclusion sociales	Incidence des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté	À surveiller
	Enfants âgés de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles	Meilleurs éléments
	Besoins en soins médicaux non satisfaits déclarés par l'intéressé	Mieux que la moyenne
	Niveau de compétences numériques des personnes	Meilleurs éléments

Les États membres sont classés selon une méthode statistique approuvée par le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale. Conformément à cette méthode, on examine les niveaux et les variations des indicateurs et on les compare avec les moyennes correspondantes de l'UE. Les États membres sont alors classés en sept catégories (de «meilleurs éléments» à «situation critique»). Ainsi, un pays peut être signalé comme étant «mieux que la moyenne» si le niveau de l'indicateur est proche de la moyenne de l'UE, mais s'améliore rapidement. Pour de plus amples détails méthodologiques, veuillez consulter le projet de rapport conjoint sur l'emploi 2019 [COM(2018) 761 final]. Données mises à jour le 29 janvier 2019. NEET: ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation; RDBM: revenu disponible brut des ménages.

- Selon la Commission européenne, le Luxembourg obtient des **résultats globalement bons** pour la plupart des indicateurs.
- Le **marché du travail** enregistre d'excellents résultats.
- Les **indicateurs sociaux** relatifs à l'inégalité, à la pauvreté & l'exclusion restent **proches ou supérieurs à la moyenne UE**, même s'ils montrent certains signes de faiblesse.
- Des **pénuries de main-d'œuvre qualifiée** sont apparues dans certains secteurs.
- Les **perspectives des élèves** dépendent fortement de leur **statut socio-économique**.



1. Présentation et analyse du « Rapport 2019 pour le Luxembourg » de la Commission européenne dans le cadre du semestre européen 2019
2. Prochaines étapes



21 novembre 2018	Début du semestre européen 2019 et publication de l'Examen annuel de croissance par la COM
27 février 2019	Publication du rapport pays 2019 pour le Luxembourg par la COM
3 avril	Réunion du dialogue social national sous l'égide du Conseil économique et social (CES)
23 avril	Conseil de gouvernement - adoption des projets de PNR & PSC, Présentation à la Chambre des Députés
5 juin	Publication des nouvelles propositions de recommandations par pays 2019-2020 par la COM
15 octobre	Publication du Projet de plan budgétaire 2020 du Luxembourg
Fin novembre	Début du semestre européen 2020 et publication de l'Examen annuel de croissance par la COM